

AVIS PUBLIC

Autorisation EAU/AUT/18/1061 du 27 mai 2019 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant le renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/11/0626 du 16 février 2012 concernant le rétablissement de la section d'écoulement de l'ouvrage existant sur le cours d'eau « Clerve » à Clervaux, au nom et pour compte de l'Administration de la gestion de l'eau – Division de l'Hydrologie-Service régional Nord.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 11 juin 2019

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER

